

DEPARTEMENT
<b>NORD</b>
CANTON
<b>GRANDE-SYNTHÉ</b>
COMMUNE
<b>GRAVELINES</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2024 MAN 053

Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

3.5 Autres actes de gestion du domaine public  
Service Événementiel 2024

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu les dispositions des articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2, L2213-6,
- Vu la demande de « IMPERIAL SHOW » d'utiliser une partie du domaine public du PArc des Rives de l'Aa en date du 11 mai 2024
- Considérant que la demande d'occupation temporaire de la voie publique revêt un caractère exceptionnel

**AUTORISE**

Le Cirque IMPERIAL SHOW à installer son chapiteau sur le site du « PArc de l'Aa » à Gravelines dans le cadre de leur venue du vendredi 22 au dimanche 24 novembre 2024.

**Sous réserve :**

- Que la sécurité des passants soit assurée
- Que la réglementation CTS en vigueur soit respecté,
- Que l'installation du chapiteau et de ses infrastructures se fera sur la partie terre/pierre
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,
- La pose de panneaux de signalisation incombe au Service Événementiel

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable  
**Pour la durée des représentations du 22 au 24 novembre 2024**

**DESTINATAIRES :** M. l'Adjoint au Maire Délégué à l'animation et aux Événements de la Ville  
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES  
M. le Commandant de Police Nationale  
M. le Chef de la Police Municipale  
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES  
M. le Responsable du Service Événementiel,

Fait à GRAVELINES, 22 NOV. 2024

Le Maire



Bertrand RINGOT.

Mise en ligne le : 22 NOV. 2024